



2017-11-14
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2017 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M^{me} NANCY MORAIS
M. RICHARD JEAN

M^{me} NANCY MCAULEY
M. NORMAND JOLICOEUR

M^{me} CHRISTINE RICHER
M. PIERRE BOIVIN

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. LOUIS VENNE**
Le Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI** est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- ❖ Adoption de l'ordre du jour
- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017
- ❖ Correspondance
- ❖ Période de questions d'ordre général
- ❖ **Résolutions :**
 - Maire suppléant
 - Signataires des chèques et effets bancaires – Caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées
 - Carte Affaires Desjardins
 - Mandat à Monsieur Pierre-Yves Guay – Contribution pour fins de parcs
 - Attribution des dossiers municipaux
 - Modification de la Politique de remboursement de frais supplémentaires pour activités sportives hors territoire pour les enfants âgés de 17 ans et moins de notre municipalité
 - Vente des bancs d'église
 - Enlèvement de la chaise élévatrice
 - Demande à Bell Canada et Télébec – service Internet
- ❖ **Finance :**
 - Rapport des dépenses autorisées par le Directeur général
 - Approbation des comptes payables
- ❖ Affaires nouvelles
- ❖ Période d'intervention des membres du conseil
- ❖ Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- ❖ Levée de la séance

2017-11-167 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adopté

2017-11-168 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier a remis copie du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017 soit approuvé, tel que déposé.

Adopté



PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2017-11-169 MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT le résultat de l'élection du 5 novembre 2017 ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages mandate Monsieur Pierre Boivin comme maire suppléant, pour remplir les fonctions du maire en son absence, ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les droits et obligations y rattachés, y compris la signature des chèques et autres effets bancaires, et l'autorisation de siéger au conseil des maires de la MRC de Papineau

Adopté

2017-11-170 SIGNATAIRES DES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-VALLÉES

CONSIDÉRANT l'élection d'un nouveau maire et maire suppléant lors de la tenue du scrutin du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner de nouveaux signataires auprès de l'institution financière;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages mandate comme nouveau signataire des chèques et effets bancaires à la Caisse Populaire des Trois-Vallées, M. Louis Venne, Maire, en remplacement de Madame Josée Simon.

QUE Monsieur Pierre Boivin, maire suppléant, demeure inchangé.

QUE Monsieur Denis Dagenais, directeur général, secrétaire-trésorier, et M^{me} Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe, demeurent inchangés.

Adopté

2017-11-171 CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT l'élection du 5 novembre 2017 et des changements de membres du conseil ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages mandate le Maire et le Directeur général / Secrétaire-trésorier à adresser une demande aux Services de Cartes Desjardins à l'effet d'annuler les cartes de crédit de M^{me} Josée Simon et Monsieur Benoit Lauzon.

QU' Une nouvelle carte de crédit soit émise au nom de Madame Marie-Pier Lalonde Girard.

QUE La carte de crédit de Monsieur Denis Dagenais demeure inchangée.

QUE La limite de crédit des cartes de Mme Marie-Pier Lalonde Girard et M. Denis Dagenais soit fixée à 2 000 \$.

Adopté

2017-11-172 MANDAT A MONSIEUR PIERRE-YVES GUAY – CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

CONSIDÉRANT que le conseil désire annuler la contribution pour fins de parcs;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE Monsieur Pierre-Yves Guay soit mandaté à préparer un projet de règlement à l'effet d'annuler la contribution pour fins de parcs applicable aux nouveaux lotissements.

Adopté

2017-11-173 ATTRIBUTION DES DOSSIERS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'élection de nouveaux membres du conseil ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE Les dossiers municipaux suivants soient établis comme suit, à savoir :

Maire suppléant :	Pierre Boivin
Sécurité publique et incendie :	Pierre Boivin



Loisirs et actions communautaires :

Richard Jean

Voirie, plage et piste cyclable :

Nancy McAuley
Nancy Morais
Normand Jolicoeur

Environnement et lutte contre le myriophylle :

Maire et Maire suppléant
Maire et Normand Jolicoeur

Bibliothèque, culture et café Internet :

Nancy McAuley
Nancy Morais

Familles et aînés :

Christine Richer
Nancy McAuley

Matières résiduelles, recyclage, écocentre et Tricentris :

Christine Richer
Pierre Boivin

Transport adapté et collectif :

Pierre Boivin

PROMA :

Maire
Pierre Boivin

Développement :

Maire

Finances :

Tous les membres du conseil

CLD :

(à venir)

CCU :

(à venir)

Journal :

(à venir)

Adopté

2017-11-174 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS SUPPLEMENTAIRES POUR ACTIVITES SPORTIVES HORS TERRITOIRE POUR LES ENFANTS AGES DE 17 ANS ET MOINS DE NOTRE MUNICIPALITE

CONSIDÉRANT la « Politique de remboursement de frais supplémentaires pour activités sportives hors territoire pour les enfants âgés de 17 ans et moins de notre municipalité » actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que les parents des enfants qui participent à des activités sportives hors territoire doivent déboursés des frais de déplacements ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE La « Politique de remboursement de frais supplémentaires pour activités sportives hors territoire pour les enfants âgés de 17 ans et moins de notre municipalité » soit modifiée par l'ajout de l'article suivant :

« 3. De plus, la municipalité remboursera les frais de transports à hauteur de 100 \$ pour la participation à une activité sportive d'une durée de 4 mois et moins et de 200 \$ pour la participation à une activité sportive d'une durée de 8 mois et moins. Dans les deux situations les utilisateurs devront avoir une confirmation écrite de l'inscripteur de l'activité à une participation d'au moins 60 % de l'inscrit à l'activité, donc le paiement de ces frais se fera à la fin de la période de l'activité, sur présentation des pièces justificatives. »

Adopté

2017-11-175 VENTE DES BANCS D'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages a acheté 4 bancs d'église pour la somme de 400 \$;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil actuel ne désirent pas conserver trois de ces bancs qui ne sont d'aucune utilité ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages mette en vente trois bancs d'église au prix de 100 \$ par banc.

QUE La vente ne soit que d'un seul banc par personne.

QU' Advenant que plus de trois personnes soient intéressées, les bancs seront accordés par tirage au sort.

Adopté à majorité, Madame Christine Richer enregistre sa dissidence.

2017-11-176 ENLÈVEMENT DE LA CHAISE ÉLÉVATRICE

CONSIDÉRANT que la chaise élévatrice installée dans l'escalier principal menant au secrétariat nuit à la libre circulation et crée un obstacle à la livraison d'objets encombrants;

Il est proposé par M. Pierre Boivin



QUE Le conseil autorise l'enlèvement de la chaise élévatrice de l'escalier principal.

Adopté

2017-11-177 DEMANDE À BELL CANADA ET TÉLÉBEC – SERVICE INTERNET

CONSIDÉRANT que Bell Canada dessert une partie de la Municipalité de Lac-des-Plages;

CONSIDÉRANT que Bell Canada n'offre aucun service internet haute vitesse par ligne téléphonique;

CONSIDÉRANT que Télébec offre un service internet haute vitesse par ligne téléphonique sur une grande partie du territoire de la Municipalité de Lac-des-Plages;

CONSIDÉRANT que certaines parties du territoire desservies par Télébec n'ont pas accès à la haute vitesse;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande à Bell Canada à l'effet d'offrir un service internet haute vitesse par ligne téléphonique dans l'indicatif 687.

QU' Une demande soit aussi acheminée à Télébec à l'effet d'améliorer le service Internet dans l'ensemble du 426.

Adopté

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en octobre 2017, pour étude et considération.

2017-11-178 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 38 340,65 \$, apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 95 857,69 \$, apparaissant à la liste datée du 14 novembre soit approuvé.

Adopté à majorité, Monsieur Normand Jolicoeur enregistre sa dissidence car il n'a pas eu le temps nécessaire pour étudier l'ensemble des comptes.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

2017-11-179 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 15.

Adopté

Louis Venne
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / secrétaire-trésorier